

République Française  
Département du Puy de Dôme  
Commune d'OLBY

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 02 avril 2024

Référence
<b>2024_017</b>

Objet de la délibération
<b>Délibération portant sur le vote du budget primitif eau et assainissement M49 de l'année 2024</b>

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

Date de la convocation
26 mars 2024

Date d'affichage
09 avril 2024

Vote
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE CLERMONT -FERRAND  
Le : 09 avril 2024

Et

Publication ou notification du : 09 avril 2024

L'an deux mil-vingt-quatre, le deux avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLBY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel GAUTHIER, maire.

**Présents** : M. ACHARD Nicolas, M. ANDANSON Alain, Mme BONY Catherine, Mme BRIGNON Hélène, M. CARAY Frédéric, M. GAUTHIER Samuel, Mme GUILLAUME Michelle, Mme LANGLAIS Sarah, Mme MAZET LACOURT Noëlle, M. NESME Emmanuel, M. OUVRARD Dominique, Mme PLANEIX Bernadette, M. TRONCHE Aymeric.

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme FINET Hélène, (pouvoir à M. CARAY Frédéric), M. MEGEMONT Etienne (pouvoir à M. ANDANSON Alain)

**Absent excusé** :

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme MAZET LACOURT Noëlle

**Objet de la délibération** : Délibération portant sur le vote du budget primitif eau et assainissement M49 de l'année 2024

**Rapporteur** : Samuel GAUTHIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal ;  
Vu l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;  
Vu le Décret n°2016-834 du 24 juin 2016 relatif à la mise en ligne de documents budgétaires par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération ;  
Vu l'instruction comptable M49 applicable aux communes ;  
Vu le travail préparatoire réalisé par la commission finance, suivi d'une réunion de travail avec la conseillère aux décideurs locaux Mme JUNIET le mardi 12 mars 2024 ;  
Vu la réunion du mercredi 27 mars 2024 présentant un premier budget aux conseillers municipaux volontaires.

Le maire présente le budget eau et assainissement qui s'équilibre avec un montant total de 1 051 593,43 € en recettes et en dépenses.

Ce montant se compose de la manière suivante selon le budget investissement et le budget fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	<b>230 223,23 €</b> dont 116 578,54 € (virement à la section investissement)	<b>230 223,23 €</b> dont 116 578,54 € de report de 2023
Investissement	<b>821 370,20 €</b>	<b>821 370,20 €</b> dont 116 578,54 € issus du budget fonctionnement et 133 977,73 € de report 2023

Le maire présente le détail par chapitre du **budget fonctionnement** :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	39 998,69 €
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	25 000,00 €
ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	9 000,00 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 500,00 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 000,00 €
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	400,00 €
OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	36 746,00 €
VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	116 578,54 €
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>230 223,23 €</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 657,00 €
VENTE PRODUITS FABRIQUÉS	93 500,00 €
FCTVA	5487,69 €
EXCÉDENT 2023	116 578,54 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>230 223,23 €</b>

Le maire présente le détail par chapitre du **budget investissement** :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 657,00 €
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	62 692,80 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
IMMOBILISATION EN COURS	744 020,40 €
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>821 370,20 €</b>

Les principaux travaux pour l'année 2024 sont les suivants :

- engagement des travaux pour le remplacement des conduites AEP et assainissement.

Le maire précise que ces travaux seront réalisés en 2025 compte tenu de l'attente des accords de subventions de l'agence de l'eau et du conseil départemental du Puy-de-Dôme.

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

ID : 063-216302570-20240402-2024\_017-DE

Berger  
Levrault

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
EXCÉDENT REPORTE	133 977,73 €
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	116 578,54 €
OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	36 746,00 €
EMPRUNT	107 507,43 €
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	426 650,50 €
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>821 370,20 €</b>

Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE :

- DE VALIDER le budget primitif M49 de l'eau et l'assainissement 2024.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire  
Samuel GAUTHIER



Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le



ID : 063-216302570-20240402-2024\_017-DE